Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 056-215600131-20260409-DEL20260431-DE

Belz
Ria d'étel

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le neuf avril à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de BELZ, composé de vingt-sept membres en exercice, et dûment convoqué le trois avril deux mille vingt-six, s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de Madame Sylvie LE GALLIOTTE-LE BOZEC, Maire.

Elus présents : Sylvie LE GALLIOTTE LE BOZEC, Xavier DAL, Nathalie DINGÉ, Christian LE DRÉAN, Marine KERARON, Jean-Claude GOASMAT, Bérengère GUILLERMIC, Fabrice PICART, Daniel EVENNO, Eric LE TORTOREC, Armelle GRAGNIC, Denis PLUMER, Bruno BOURVIC, Valérie LE SENECHAL, Audrey LE VEU, Aurore BELZ, Cindy LE PEN, Florent NAVEOS, François BERTIC, Coralie LE ROCH, Nicole LANGEVIN, Christophe KERZERHO, Laurent AMOUROUX, Yannick BIAN, Maud RIEUX.

Pouvoir de vote : Marylise ROUAUD à Nathalie DINGÉ, Nathalie GAUTIER à Yannick BIAN.
Absents excusés :
Absents :
Secrétaire de séance : Nathalie DINGÉ

DEL2026-04-31 – INSTITUTIONS – Commissions municipales et comités de pilotage – Création et composition

VU les articles L.2121-21 et L.2121-22 du Code général des Collectivités territoriales autorisant la création des commissions ;

CONSIDÉRANT que le Conseil Municipal fixe librement le nombre des commissions permanentes et le nombre de conseillers municipaux qui les composent ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de créer dix commissions permanentes et de désigner les membres composant chacune d'entre elles ;

CONSIDÉRANT que les comités de pilotage (copil) ne sont soumis à aucune règlementation quant à leur composition ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de créer sept copils et de désigner les membres composant chacune d'entre elles ;

Les commissions, et a fortiori les comités de pilotage, sont privés de tout pouvoir décisionnel. Ils ne peuvent ni délibérer ni décider en lieu et place du Conseil municipal, même si le point de vue qu'ils expriment emporte l'adhésion d'une large majorité de ses membres.

Toutes les commissions sont présidées de droit par la Maire. Elles doivent être convoquées à plus bref délai à la suite de leur création sur la demande de la majorité des membres qui les composent. Lors de cette première réunion, chaque commission désignera son Vice-président qui pourra dès lors la convoquer et présider les réunions en cas d'absence ou d'empêchement de la Maire.

Pour rappel, dans les communes de 1 000 habitants et plus, la composition des commissions est déterminée selon la représentation proportionnelle afin de permettre l'expression pluraliste des élus. Les comités de pilotage ne sont eux soumis à aucune règlementation et la composition en est libre ainsi que le fonctionnement qui autorise ainsi l'intégration de membres non-élus.

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 056-215600131-20260409-DEL20260431-DE

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la création de dix commissions municipales permanentes et de sept copils, composés comme suit :

Instances	Compositions
COMMISSIONS PERMANENTES	
Ressources humaines	Xavier DAL, Jean-Claude GOASMAT, Armelle GRAGNIC, Bérengère GUILLERMIC, Marine KERARON, Cindy LE PEN, Fabrice PICART, Denis PLUMER, Laurent AMOUROUX, Maud RIEUX
Communication, relations publiques	François BERTIC, Bérengère GUILLERMIC, Marine KERARON, Coralie LE ROCH, Florent NAVEOS, Nathalie GAUTIER
Finances	François BERTIC, Bruno BOURVIC, Xavier DAL, Nathalie DINGÉ, Daniel EVENNO, Jean-Claude GOASMAT, Bérengère GUILLERMIC, Christian LE DRÉAN, Yannick BIAN, Maud RIEUX
Travaux, voirie, bâtiments	Aurore BELZ, François BERTIC, Bruno BOURVIC, Xavier DAL, Daniel EVENNO, Jean-Claude GOASMAT, Valérie LE SÉNÉCHAL, Eric LE TORTOREC, Denis PLUMER, Christophe KERZERHO, Yannick BIAN
Sécurité, prévention	François BERTIC, Bruno BOURVIC, Xavier DAL, Daniel EVENNO, Jean-Claude GOASMAT, Valérie LE SÉNÉCHAL, Florent NAVEOS, Denis PLUMER, Laurent AMOUROUX, Yannick BIAN
Urbanisme, foncier, habitat	François BERTIC, Xavier DAL, Daniel EVENNO, Jean-Claude GOASMAT, Christian LE DRÉAN, Eric LE TORTOREC, Laurent AMOUROUX
Site Patrimonial Remarquable (SPR)	Aurore BELZ, Xavier DAL, Jean-Claude GOASMAT, Christian LE DRÉAN, Eric LE TORTOREC, Laurent AMOUROUX
Enfance, jeunesse, éducation, scolarité	Aurore BELZ, François BERTIC, Nathalie DINGÉ, Marine KERARON, Cindy LE PEN, Coralie LE ROCH, Audrey LE VEU, Florent NAVEOS, Marylise ROUAUD, Nathalie GAUTIER, Maud RIEUX
Patrimoine, valorisation espaces publics, Environnement, sentiers de randonnée	Aurore BELZ, François BERTIC, Bruno BOURVIC, Xavier DAL, Daniel EVENNO, Jean-Claude GOASMAT, Armelle GRAGNIC, Coralie LE ROCH, Valérie LE SÉNÉCHAL, Nicole LANGEVIN, Laurent AMOUROUX
Vie maritime et agricole	Daniel EVENNO, Fabrice PICART, Denis PLUMER, Christophe KERZERHO
COMITÉS DE PILOTAGE	
Economie locale, marchés	Xavier DAL, Bérengère GUILLERMIC, Cindy LE PEN, Valérie LE SÉNÉCHAL, Eric LE TORTOREC, Christophe KERZERHO
Tourisme, animations	Aurore BELZ, Nathalie DINGÉ, Bérengère GUILLERMIC, Coralie LE ROCH, Audrey LE VEU, Christophe KERZERHO
Vie associative et de loisirs	Nathalie DINGÉ, Daniel EVENNO, Marine KERARON, Fabrice PICART, Christophe KERZERHO
Médiathèque et projets culturels	Aurore BELZ, François BERTIC, Nathalie DINGÉ, Cindy LE PEN, Coralie LE ROCH, Valérie LE SÉNÉCHAL, Marylise ROUAUD, Nicole LANGEVIN, Nathalie GAUTIER
Projets sports collectifs	François BERTIC, Bruno BOURVIC, Nathalie DINGÉ, Cindy LE PEN, Coralie LE ROCH, Valérie LE SÉNÉCHAL, Audrey LE VEU, Florent NAVEOS, Fabrice PICART, Christophe KERZERHO, Yannick BIAN
Accessibilité et handicap	Xavier DAL, Nathalie DINGÉ, Daniel EVENNO, Armelle GRAGNIC, Bérengère GUILLERMIC, Marine KERARON, Valérie LE SÉNÉCHAL, Audrey LE VEU, Marylise ROUAUD, Nicole LANGEVIN, Yannick BIAN
Restauration chapelle St-Cado	François BERTIC, Xavier DAL, Jean-Claude GOASMAT, Laurent AMOUROUX

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 056-215600131-20260409-DEL20260431-DE

FIXE la création et la composition des commissions municipales permanentes et des comités de pilotage tel que décrit supra.

La Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

La secrétaire de séance, Nathalie DINGÉ **La Maire, Sylvie LE GALLIOTTE LE BOZEC**

Toute personne intéressée peut contester la légalité de la présente délibération dans les deux mois qui suivent la date de sa notification et/ou de sa publication. À cet effet, elle peut saisir le Tribunal administratif de RENNES (Hôtel de Bizien – 3 contour de la Motte CS 44416 - 35044 RENNES Cedex) d'un recours pour excès de pouvoir. Elle peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la délibération ou d'un recours hiérarchique le représentant de l'Etat dans le département. Cette démarche proroge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit après l'écoulement d'un délai de deux mois suivant la réception de ce recours (l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut décision de rejet implicite). Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.